

**Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale
du 8 octobre 2019**

Réf. 1242

Joanie Laroche et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de présidente et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue.
 2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour (document joint)
 4. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 27 août et du 10 et 17 septembre (documents joints)
 5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
 6. Élection au Bureau syndical
 7. Programme d'étudiants réfugiés
 8. Finances
 - 8.1. État des résultats 2018-2019 (document joint # 8a)
 - 8.2. Comité de surveillance des finances (document joint # 8b)
 - 8.3. Prévisions budgétaires 2019-2020 (document joint # 8a)
 9. Assurances : retour de consultation RSA (document joint # 9)
 10. Plan de travail 2019-2020 (document joint # 10)
 11. Questions diverses
 12. Levée de l'assemblée
-

1. Mot de bienvenue

Alexandre D. Lahaie souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il souligne qu'il s'agit de la cinquième assemblée de la session (deux AG régulières, deux AG extraordinaires sur les négos sectorielles et une sur la grève du 27 septembre pour le climat). Il souligne que, lors de cette dernière assemblée, il a été résolu qu'une discussion ait lieu à la prochaine assemblée sur les priorités en matière d'environnement afin de mandater le comité vert d'élaborer un plan d'action qui sera soumis à l'assemblée du 10 décembre. Il invite les membres à s'impliquer au sein du comité vert.

2. Nomination à la présidence d'assemblée

Le comité exécutif propose Joanie Laroche à titre de présidente d'assemblée. Elle est élue.

3. Adoption de l'ordre du jour

Joanie fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Pierre A. Paquette,
l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 14 mai

Suivis :

- **Embauche de Karine Blondin, directrice de la formation continue.** Alexandre explique que, conformément au mandat donné aux représentants-es des enseignants-es au conseil d'administration (CA) du Collège, il confirme qu'après vérifications son embauche n'a pas contrevenu au code d'éthique et de déontologie des administrateurs du CA (conformément à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel) et que le processus d'embauche et de sélection a aussi été conforme.
- **Regroupement cégep des 2, 3 et 4 octobre.** Andréane St-Hilaire invite les membres à prendre connaissance de l'infolettre transmise la veille par courriel qui présente les amendements du SPPCM sur le cahier synthèse et des problématiques sectorielles qui ont été adoptés ou refusés au regroupement. Elle précise que les résolutions concernant le cahier de la table centrale font l'objet d'un huis clos tant que le processus de délibération au CCSPP n'est pas terminé.

Alexandre D. Lahaie apporte une correction au procès-verbal de l'assemblée du 27 août, soit qu'il s'agit de Karine Blondin et non de Karine Brunet.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Ann Comtois,
l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 août tel que corrigé.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Ann Comtois,
l'adoption du procès-verbal des assemblées tenues les 10 et 17 septembre.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Pascale Gravel, appuyé par Nicole Lefebvre,
d'admettre Daniel Berthiaume (DATAB), Annie Boisvert (psychologie), Norma Emma Lopez Alvarado (langues), Ugo Lippé (TAD), Mathieu M. Blanchet (psychologie), Lou-Ann Morin (psychologie), Simon Robitaille (physique) à titre de nouveaux membres.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Élection au Bureau syndical

Il est proposé par Manon Riopel, appuyé par Pascale Gravel,
d'élire Benjamin Gingras (prof de psychologie à la formation continue) à titre de délégué des chargés-es de cours.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Programme d'étudiants réfugiés

Antonia Kouloumentas nous présente le Programme d'étudiants réfugiés de l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) qui a pour but d'offrir l'opportunité à un-e étudiant-e de poursuivre ses études dans un établissement d'enseignement canadien. Un comité a été créé à Maisonneuve, composé d'étudiants-es, de profs et autres membres du personnel, afin de parrainer un-e étudiant-e réfugié-e lors de l'année scolaire 2020-2021. Le comité est à l'étape de collecte de fonds pour un dépôt de l'offre au EUMC, au plus tard le 1^{er} novembre prochain, d'un dossier démontrant leur capacité à le-la soutenir. Le comité a obtenu divers engagements de dons (Collège, SOGÉÉCOM, Coop) et fera une tournée des départements afin de solliciter des dons individuels.

PROPOSITION

Conformément à la politique de dons du SPPCM qui permet d’octroyer des sommes pour des actions de solidarités exceptionnelles,
il est proposé par Antonia Kouloumentas, appuyé par Pascale Gravel,
que l’assemblée générale du SPPCM octroie un montant de 500 \$ au Programme d’étudiants réfugiés à Maisonneuve pour le parrainage d’un-e étudiant-e réfugié-e lors de l’année 2020-2021.

AMENDEMENT

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Manon Riopel,
d’augmenter le don à 750 \$.

SOUS-AMENDEMENT

Il est proposé par Julie Descheneau,
d’augmenter le don à 1 900 \$.

Nicole Lefebvre et Manon Riopel acceptent d’intégrer le sous-amendement à l’amendement.
L’assemblée y consent.

Questions et interventions.

AMENDEMENT

Il est proposé par Manon Riopel, appuyé par Johanne Verge,
d’augmenter le don à 2 000 \$ et que le SPPCM invite ses membres à y contribuer généreusement.
Antonia Kouloumentas et Pascale Gravel acceptent d’intégrer l’amendement à la proposition principale.
L’assemblée y consent.

PROPOSITION MODIFIÉE ET ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8. Finances

8.1. État des résultats 2018-2019

Ariane Robitaille présente sommairement l’état des résultats au 31 août 2019. Elle souligne la hausse des cotisations syndicales, ce qui a permis une marge de manœuvre financière ; par conséquent, les cotisations syndicales versées aux instances de la FNEEQ, du CCMM et de la CSN ont aussi augmenté ; la croissance des dépenses de café et collation qui s’explique par la rentrée hâtive en août et le changement de marque de café plus dispendieux, mais moins dommageable pour les machines à café. L’état des résultats est excédentaire de 18 392 \$, ce qui a permis une contribution de 12 000\$ au fonds de grève (selon la règle de calcul établie), en plus des intérêts courus sur les épargnes du fonds de grève de 6 026\$. Au final, l’excédent est de 365 \$. Ariane rappelle que les livres sont ouverts et que les membres peuvent les consulter en prenant rendez-vous avec elle.

Questions et interventions.

8.2. Comité de surveillance des finances

Johanne Massé et Pierre A. Paquette sont membres du comité de surveillance des finances. Cette dernière présente le rapport du comité qui a effectué la vérification annuelle des finances et a questionné les postes qui avaient un écart par rapport au budget adopté. Ils ont eu réponse à toutes les questions avec satisfaction. La comptabilité est transparente et bien tenue. Le comité a constaté la bonne santé financière du syndicat. En conséquence, le comité de

surveillance des finances recommande que l'assemblée générale adopte les états financiers du Syndicat en date du 31 août 2019.

PROPOSITION

Il est proposé par Antonia Kouloumentas, appuyé par Sylvain Neveu,
que l'assemblée générale adopte les états financiers du Syndicat en date du 31 août 2019.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Prévisions budgétaires 2019-2020 (document joint # 8a)

Ariane Robitaille présente les prévisions budgétaires 2019-2020. Elle souligne que les cotisations syndicales ont été estimées à partir de la moyenne des derniers mois et ne sont pas indexées pour tenir compte qu'il s'agit d'une année de négo. Les montants du salaire et des charges comportent une erreur de calcul. La hausse prévue est l'indexation au coût de la vie de 2% selon l'échelle salariale applicable de la CSN, soit un montant total de 84 809 \$. Les dépenses liées aux assemblées seront moindres puisque le B5501 ne sera pas disponible cet automne, donc aucun repas ne sera servi. Le budget pour la mobilisation comporte un montant supplémentaire pour un achat qui s'inscrit dans les pratiques d'achats responsables du syndicat. Le poste pour les délégations syndicales prévoit notamment une délégation de cinq personnes au congrès de la CSN qui aura lieu à Québec en mai prochain. Les prévisions de dépenses liées au café et aux collations ont été augmentées et elles devront faire l'objet de réflexion pour déterminer comment circonscrire ces dépenses. Le budget est estimé déficitaire de 5 011 \$.

PROPOSITION

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Sylvain Neveu,
que l'assemblée générale adopte le budget 2019-2020.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Assurances : retour de consultation RSA

Ariane Robitaille, en tant que membre du Comité fédéral des assurances et des régimes de retraite (CFARR), introduit le sujet. Elle explique comment les taux de prime pour l'assurance maladie et dentaire sont établis et elle précise que le groupe est en autoassurance. La Capitale a fait rapport, comme chaque année, du coût de la police. Cette année, il manquait 2 % pour couvrir les frais et, pour l'année à venir, s'ajoutera à cela l'inflation du prix des médicaments et l'utilisation croissante des services par les adhérents. La Capitale estimait la hausse à 15 %, mais elle fixait un maximum de 5 % tel que prévu par les taux garantis lors de l'appel d'offre en 2016. L'actuaire estimait la hausse à 9 %. Le CFARR a fondé ses recommandations, tenant compte que le fonds de stabilisation est plein et du trop-plein de 2 millions en dépôt, qui pourront absorber la hausse.

Ariane présente les recommandations no. 1 a, b, c, d et e.

Questions et interventions.

Recommandation n° 1a Taux de renouvellement

Il est proposé par Manon Riopel, appuyé par Marie-Catherine Laperrière,
que l'assemblée appuie la recommandation de la RSA soit le taux présenté en assurance maladie pour le renouvellement 2020 : une augmentation de 5 %.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Recommandation n° 1b

Il est proposé par Manon Riopel, appuyé par Marie-Catherine Laperrière, que l'assemblée appuie la recommandation de la RSA soit le taux présenté en assurance soins dentaires pour le renouvellement 2020 : un gel de 0 %.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Recommandation n° 1c

Il est proposé par Manon Riopel, appuyé par Marie-Catherine Laperrière, que l'assemblée appuie la recommandation de la RSA soit le taux présenté en assurance invalidité de courte durée pour le renouvellement 2020 : une augmentation de 2,5 %.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Recommandation n° 1d

Il est proposé par Manon Riopel, appuyé par Marie-Catherine Laperrière, que l'assemblée appuie la recommandation de la RSA soit le taux présenté en assurance invalidité de longue durée pour le renouvellement 2020 : une augmentation de 2,5 %.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Recommandation n° 1e

Il est proposé par Manon Riopel, appuyé par Marie-Catherine Laperrière, que l'assemblée appuie la recommandation de la RSA soit le taux présenté en assurance vie pour le renouvellement 2020 : une diminution de 15 % pour l'assurance vie et un congé de prime de 50 %.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Thibault, secrétaire et responsable du dossier des assurances au SPPCM, présente les recommandations 2, 4, 9 et 10.

Recommandation n° 2 Remboursement du cannabis à des fins médicales

Les frais sont admissibles si la totalité des conditions suivantes est satisfaite :

- i) le cannabis doit être obtenu d'un producteur autorisé par les autorités gouvernementales compétentes;
- ii) l'Assureur doit recevoir les deux documents suivants dûment remplis par un professionnel de la santé légalement autorisé à le faire :
 - le formulaire médical autorisant l'usage par l'assuré du cannabis à des fins médicales, et
 - le formulaire d'autorisation de l'Assureur.
- iii) le cannabis doit être consommé afin de soulager un ou plusieurs symptômes associés à des conditions médicales admissibles, selon l'Assureur, à un tel traitement.

Liste des pathologies couvertes pour le remboursement du cannabis :

Patient avec cancer : pour soulager des douleurs importantes ou de graves problèmes de nausées et vomissements

- Patient en soins palliatifs
- Sclérose en plaques : en cas de problèmes de spasme ou douleur neuropathique
- VIH - avec problèmes anorexiques ou douleurs neuropathiques
- Arthrite rhumatoïde (AR) : cas pour lesquels le traitement traditionnel ne fonctionne pas
- Épilepsie

Modification	Hausse prévue
Ajout du cannabis à des fins médicales 3 grammes par jour par assuré Maximum remboursable 1 500 \$ par année Modules A, B, C	0,80 %

Questions et interventions.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Marie-Catherine Laperrière,
que l'assemblée appuie la recommandation de la RSA soit l'ajout de cette protection.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Recommandation n° 4 Pour retour de consultation des syndicats

Révision des composantes du régime d'assurance : exonération des primes en assurance maladie et en assurance soins dentaires en cas d'invalidité.

Modification	Hausse prévue
Réduction de la période qui mène à l'exonération des primes de 104 semaines à 52 semaines	Assurance maladie 2020 : 0,0 % 2021 : 0,9 % 2022 : 0,2 % Pour un total de 1,1%
	Soins dentaires 2020 : 0,0 % 2021 : 1,0 % 2022 : 0,3 % Pour un total de 1,3 %

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Antonia Kouloumentas,
que l'assemblée appuie la recommandation de la RSA soit l'ajustement de cette protection.

Recommandation n° 9 Remboursement des rencontres avec un psychoéducateur

Modification	Hausse prévue
Ajout de la garantie psychoéducateur dans le regroupement des professionnels en santé psychologique Modules B et C	0,25 %

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Ann Comtois,
que l'assemblée appuie la recommandation de la RSA soit l'ajout de cette protection.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Recommandation n° 10 Adhésion obligatoire à l'assurance invalidité de longue durée

Considérant que certains professeurs précaires peuvent cumuler de nombreuses années d'ancienneté sans jamais obtenir 4 contrats à temps plein à l'enseignement régulier ;

Considérant que le critère de 4 contrats annuels à l'enseignement régulier peut être difficile à suivre pour le service des ressources humaines et pour les syndicats ;

Questions et interventions.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Manon Riopel, **que l'assemblée appuie la recommandation de la RSA soit de demander à l'assureur de modifier le contrat afin que le critère de 4 contrats annuels à l'enseignement régulier comme condition de souscription obligatoire à l'assurance invalidité de longue durée sans preuve d'assurabilité soit remplacé par celui de 3 ans d'ancienneté au premier contrat admissible suivant la liste d'ancienneté officielle.**

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Plan de travail 2019-2020

Alexandre rappelle que le plan de travail devait être adopté à l'assemblée du 27 août, mais qu'il a été reporté pour laisser la place aux discussions sur le cahier négo de la table centrale. Il souligne plus particulièrement les points 3 (la négo), 10 (paramètres du projet Tunis) et 11 (révision de programmes). Il invite les membres à s'impliquer au sein des divers comités, qui seront mis en branle dans les prochaines semaines.

Le comité exécutif propose **que l'assemblée générale adopte le plan de travail 2019-2020.**

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Questions diverses

Aucune.

12. Levée de l'assemblée

Johanne Verge propose la levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 14 h 02.

Chantal Lamarre,
Secrétaire d'assemblée

Joanie Laroche
Présidente d'assemblée